

Principe 9. Adopter le principe de subsidiarité dans les politiques urbaines

Le principe de subsidiarité se révèle être essentiel pour l'organisation de politiques urbaines efficaces.

Une ville durable doit fonder ses choix et diriger ses actions politiques sur la base du principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il faut que les responsabilités des actions publiques soient allouées aux plus petites entités capables de résoudre le problème. Il faut rechercher un niveau pertinent d'action publique. Les collectivités territoriales recouvrent un rôle primordial dans l'application du principe de subsidiarité. Il est nécessaire de répartir et coordonner les objectifs à atteindre et les actions à mener aux différentes échelles territoriales. L'application de ce principe prévoit aussi l'institution de structures politiques ayant le pouvoir d'agir à une échelle supra-communale (ex. organismes intercommunaux) pour être plus efficaces dans la mise en œuvre des politiques.